



# **Dossier Sponsoring Ern enne Sport Tennis de Table**

**Saison 2016/2017**



|     |  |    |
|-----|--|----|
| 1   | <u>Présentation du club</u> .....                    | 3  |
| 1.1 | Histoire .....                                       | 3  |
| 1.2 | Palmarès .....                                       | 3  |
| 1.3 | La section de tennis de table a fêté ses 80 ans .... | 4  |
| 1.4 | Aujourd'hui .....                                    | 4  |
| 2   | <u>Nous aider</u> .....                              | 5  |
| 2.1 | Notre projet.....                                    | 5  |
| 2.2 | Qu'avez-vous à y gagner? .....                       | 5  |
| 2.3 | Comment nous aider .....                             | 6  |
| 3   | <u>Avantages fiscaux</u> .....                       | 7  |
| 3.1 | Quelques exemples .....                              | 7  |
| 3.2 | La loi.....  | 7  |
| 4   | <u>Contacts</u> .....                                | 11 |



# 1 Présentation du club

## 1.1 Histoire

L'Ernéenne Tennis de Table est créée en 1963, du rapprochement de deux fortes entités de l'époque : la Jeanne d'arc d'Ernée (créée en 1932) et la laïque d'Ernée (l'Ernéenne).



D'un coté : l'Abbé Fournier, Joseph Martin, les frères Lemonnier, Georges Cherruault, Maurice Lebreton, Jean Yves Sédanton, etc...  
Et de l'autre : René Ballayer, Paul Garrus, Albert Albert, Henri Robert, Claude Charland, les frères Cousin, etc...

Tous ont fortement contribué à assoir le nom d'Ernée dans le monde du tennis de table.



## 1.2 Palmarès

Quelques-uns des titres les plus marquants...

**Champions de Bretagne (division honneur)**

Saison 1971-1972

L'équipe championne (de gauche à droite sur les 2 photos):  
Maurice Le Breton, Claude Charland, Louis Cousin, Jean-Yves Cousin, Paul Garrus, René Planchais, Maurice Pellé et Elie Lemé.

**Champions de Régionale 4 (actuelle R3)**

Saison 1989-1990

**Champions de Régionale 3 (actuelle R2)**

Saison 1990-1991

L'Ernéenne, championne des Pays de Loire en Régionale 4

L'Ernéenne, championne par équipes en régionale III

L'équipe double-championne:  
Lenaïck Loyant  
Olivier Marolleau  
Vincent Barraï  
Pierrick Loyant  
Jean-Michel Brochard  
Christophe Cornilleau  
Coach: Elie Lemé

Victoire 11-0 face à La Romagne 2 (49)  
Après avoir été mené 8-3

**Champions de Régionale 2 (actuelle R1)**

Saison 1995-1996

10-10 face à CA Mayenne 1  
Victoires aux manches remportées

L'équipe championne:  
Olivier Marolleau  
Vincent Barraï  
Nicolas Duterte  
Jean-Claude Fossard  
Florian Guibert  
Fabrice Planchais  
Coach: Elie Lemé

**Champions de Pré-Nationale**

Saison 2007-2008

10-10 face à St Sébastien PFC 1 (44)  
Victoires aux manches remportées

Les pongistes sont champions en pré-nationale

L'équipe championne:  
Olivier Marolleau, Brice Guibert,  
Kevin Hego, Yannick Ledemi,  
Fabrice Planchais et Matthieu Sochon,  
Coach: Elie Lemé



### 1.3 La section de tennis de table a fêté ses 80 ans

C'est ainsi que le tennis de table ernéen a fêté ses 80 ans en septembre



2012, une occasion à tous de se rassembler et d'évoquer ses souvenirs...

### 1.4 Aujourd'hui

C'est l'un des meilleurs clubs du département, respecté dans les Pays de Loire.

Pour résumer, ce sont en 2016/2017 :

- 3 équipes masculines qui disputent le championnat au niveau régional, 4 autres équipes en départemental
- Une équipe fanion avec des joueurs qui ont défendu les couleurs ernéennes en 2008 et 2013 au niveau de championnat national
- Des joueurs se distinguant lors des compétitions départementales, régionales et nationales



- une salle spécifique 'Paul Garrus', place de la Noë Guesdon qui accueille près de 100 licenciés
- des jeunes
- un groupe loisir
- un groupe aînés
- Un entraîneur triple champion de France Vétéran



Le club s'est vu décerné en 2007/2008 le Label National FFTT



## **2 Nous aider**

### **2.1 Notre projet**

Le club souhaite se développer encore. Ceci passe par :

- une bonne gestion administrative et financière
- l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement
- la formation et l'entraînement de jeunes
- une tarification abordable

La finalité est :

- d'attirer le plus grand nombre
- de donner l'image d'un club dynamique et sympathique
- de porter le plus haut possible les couleurs ernéennes

Rien de moins :-)

Aussi, nous souhaitons conserver le caractère familial de notre club, car il ne faut pas oublier que **nous sommes tous là pour s'amuser !**

### **2.2 Qu'avez-vous à y gagner?**

Outre le fait d'aider financièrement une association ernéenne, c'est également le moyen de se faire de la publicité de manière directe et indirecte.

- Le club compte 100 **licenciés**, soit autant de personnes reconnaissantes à tous ceux qui aident au développement de notre association
- Notre salle spécifique, avec les entraînements, les matches/compétitions, les écoliers...reçoit plus de **15 000 visites cumulées** par an. Tout visuel (affiche ou panneau publicitaire) est une bonne option pour se faire connaître
- Le calendrier des matches de championnat des équipes de Régionale peut être quant à lui placardé dans les différents commerces de la ville
- Certaines manifestations font l'objet d'articles de presse sur lesquels nous essayons de faire apparaître les visuels de nos sponsors
- Le site Internet du club et la page Facebook reçoivent un nombre de visites non-négligeable et contiennent, outre des liens vers les sites de nos partenaires, de nombreuses photos où l'on peut également voir le nom de ceux-ci placardés

**Enfin, en bénéficiant des avantages fiscaux offerts par la loi sur le mécénat, notre association étant d'intérêt général, vous vous faites de la publicité à moindre prix !**



## 2.3 Comment nous aider

Voici quelques suggestions

### Panneau dans la salle spécifique:

|                     |      |
|---------------------|------|
| Dimension : 2m x 1m | 150€ |
| Dimension : 1m x 1m | 80€  |



### Equiper une équipe (5 maillots):

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| Contrat de 3 ans : |                                 |
| Si 1 équipe :      | 150€                            |
| Si 2 équipes :     | 230€                            |
| Si 3 équipes :     | 300€ (avec panneau 1x1m inclus) |



### Le mécénat d'entreprise est déductible de 60% :

Source :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22263>

### Notre association est reconnue d'intérêt général, le don en tant que particulier est déductible de 66% :

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018619914&cidTexte=LEGITEXT000006069577>

## 3 Avantages fiscaux

### 3.1 Quelques exemples

#### Quelques exemples de dons en tant que particulier :

Pour un don de 100 €

Réduction d'impôt de 66 €

**Coût réel = 34 €**

Pour un don de 200 €

Réduction d'impôt de 132 €

**Coût réel = 68 €**

Pour un don de 300 €

Réduction d'impôt de 198 €

**Coût réel = 102 €**

#### Un exemple pour une entreprise ou un commerçant mécène à hauteur de 500€.

Le mécène bénéficie d'une réduction d'impôt de :

$500 \times 60\% = 300\text{€}$

Le don ne lui coûte que **200€ !**

De plus, le club peut remercier son mécène à hauteur ( $500\text{€} \times 25\% =$ ) **125€** :

- En apposant son logo et ses coordonnées sur des supports de communication (panneaux, maillots, calendriers...),
- En l'invitant aux diverses manifestations,
- ...

### 3.2 La loi

#### Article 200 du Code Général des Impôts

Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant, les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, (...), au profit notamment d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, (...)

Ouvrent également droit à la réduction d'impôt les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole et en vue strictement de la réalisation de l'objet social d'un organisme mentionné aux deuxième à sixième alinéas, lorsque ces frais, dûment justifiés, ont été constatés dans les comptes de l'organisme et que le contribuable a renoncé expressément à leur remboursement. Ces dispositions s'appliquent aux frais engagés à compter du 9 juillet 2000.

#### Bulletin Officiel des Impôts 5B-14-07 n°71 du 16 mai 2007

##### Revalorisation du seuil des contreparties autorisées pour les versements effectués par les particuliers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006

Le point 3. rappelle que pour être éligible à la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du CGI, le versement doit avoir un caractère désintéressé.

Il rappelle que, par principe, les versements effectués (...) sont exclus du champ d'application de la réduction d'impôt lorsqu'ils sont assortis de contreparties.

Toutefois, la possibilité pour les donateurs de bénéficier d'une contrepartie au cours d'une même année civile d'un montant maximum de 25% du montant du don dans la limite de 60 € ne remet pas en cause l'éligibilité du versement à la réduction d'impôt.



## CONCRETEMENT

1. En fonction de vos moyens, vous faites un don à l'association...
2. L'association vous délivre un « **reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général: cerfa n°11580\*03<sup>1</sup>** » qui vous ouvre un droit à une réduction d'impôt.
  - Vous déclarez vos impôts en ligne : il vous faudra conserver ce reçu pour justifier le montant en cas de contrôle
  - Vous faites une déclaration papier, il vous faudra joindre ce justificatif et conserver une copie
3. Vous indiquez le montant de votre versement sur votre déclaration d'impôt dans la case UF comme indiqué ci-dessous.

(Exemple : don de 323€)

| 7   CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT (Attention <input type="checkbox"/> = joignez les reçus ou les justificatifs)        |                           |                          |                             |
|--|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 479 €) <input type="checkbox"/>  | UD                        | <b>323</b>               | UE                          |
| Autres dons que ceux de la ligne UD <input type="checkbox"/>   | UF                        |                          | UG                          |
| Report des versements des années antérieures   | XS 2003                   | XT 2004                  | XU 2005                     |
| Cotisations syndicales des salariés et pensionnés <input type="checkbox"/>   | AC Vous                   | AE CONJOINT*             | AG PERSONNE À CHARGE        |
| Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études   | AD                        | AF                       | AH                          |
| Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2006 <input type="checkbox"/>  | EA Collège                | EC Lycée                 | EF Ens. Supérieur           |
| <i>Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements au bas de cette page</i>  | GA 1 <sup>er</sup> ENFANT | GB 2 <sup>e</sup> ENFANT | GC 3 <sup>e</sup> ENFANT    |
| Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile <input type="checkbox"/>  | DF                        |                          |                             |
| <i>Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %, cochez la case</i> |                           |                          | DG <input type="checkbox"/> |
| Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans  |                           |                          | DL <input type="checkbox"/> |

4. La réduction d'impôt de 66% du montant de votre don vous est ensuite notifiée sur votre avis d'imposition comme indiqué ci-dessous

|   |         |        |           |     |
|---|---------|--------|-----------|-----|
| IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14) |         |        |           | 641 |
| Décote                                      |         |        |           | 80  |
| REDUCTIONS D'IMPOT (15)                     | Déclaré | Retenu | Réduction |     |
| Forfait scolarité; Nombre d'enfants         | 2       | 2      |           |     |
| Montant de la réduction d'impôt             |         |        | 214       |     |
| Dons aux oeuvres                            | 323     | 323    | 194       |     |
| TOTAL DES REDUCTIONS D'IMPOT (18)           | .....   |        |           | 408 |
| Impôt sur le revenu net avant corrections   |         |        |           | 153 |

**Photocopie de l'agrément du  
ministère précisant que  
l'association "Ernéeenne Tennis  
de Table" est reconnu  
organisme d'intérêt général**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

DE LA MAYENNE

60, RUE MAC DONALD

53000 LAVAL CÉDEX 2

TELEPHONE : 02 43 49 68 68

TÉLÉCOPIE : 02-43-49-68-00

MEI: dcf.mayenne@dgi.finances.gouv.fr

Laval, le 5 juin 2009

Monsieur le Trésorier de l'association  
Ernéeenne Sport Tennis de Table

19, rue Gambetta

53500 ERNEE

Réf : votre lettre du 18 mai 2009  
Affaire suivie par : Denis Sauton  
Téléphone : 02-43-49-68-20  
Télécopie : 02-43-49-68-00

Monsieur,

Par lettre citée en référence, vous avez souhaité que votre organisme soit habilité, en tant qu'organisme d'intérêt général, à faire bénéficier ses donataires des dispositions des articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, les dons doivent être affectés au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel au concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Sont considérés comme d'intérêt général les organismes qui exercent une activité non lucrative dans les conditions prévues aux instructions des 15 septembre 1998 et 16 février 1999, dont la gestion est désintéressée et qui ne fonctionnent pas au profit d'un cercle restreint de personnes. En outre, les sommes versées ne doivent pas être assorties d'aucune contrepartie directe ou indirecte au profit de leur auteur à l'exception des contreparties au contenu purement institutionnel ou symbolique.

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



Au cas particulier, il ressort tant des statuts de votre association que des renseignements fournis à l'appui de votre demande que l'activité de votre organisme revêt un caractère d'intérêt général au sens des dispositions précitées.

Dans ces conditions, les versements effectués au titre de dons à votre organisme sont éligibles aux réductions d'impôt mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Bien entendu, si cette analyse engage l'administration au sens de l'article L 80 B du Livre des Procédures Fiscales, c'est dans la stricte limite tenant à l'exactitude des renseignements fournis, de même que les modifications qui seront apportées au mode de fonctionnement de l'organisme après la prise de position formelle du service seront susceptibles d'enlever toute portée à la présente réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le correspondant départemental des associations

Denis SAUTON



## 4 Contacts

### Vos contacts dans l'association :

Monsieur Laurent FOUCHARD, responsable sponsoring  
Tél : 06 79 78 31 92 Email : [erneennett@gmail.com](mailto:erneennett@gmail.com)

Monsieur Julien COUPE, président du club  
Tél : 06 16 11 73 96 Email : [erneennett@gmail.com](mailto:erneennett@gmail.com)

Monsieur Serge HATTE, trésorier du club  
Tél : 06 73 73 10 54 Email : [erneennett@gmail.com](mailto:erneennett@gmail.com)

### **Ernéeenne Sports Tennis de Table**

Email - [erneennett@gmail.com](mailto:erneennett@gmail.com)

Site Web - <http://erneennetennisdetable.jimdo.com/>

Facebook - <https://www.facebook.com/erneenne.tennis.de.table>





# Contrat de sponsoring

entre

**l'Ernéeenne Tennis de Table**

et

Facture Saison :

| Type de publicité | Prix |
|-------------------|------|
|                   |      |
|                   |      |
|                   |      |
|                   |      |
| <b>Total</b>      |      |

Le règlement est à libeller à l'ordre de l'Ernéeenne Sports Tennis de Table et à donner à son président ou à son représentant.

Date

Signature du représentant de l'Ernéeenne

Signature du partenaire





# Contrat de sponsoring

Exemplaire  
Ernéeenne TT

entre

**l'Ernéeenne Tennis de Table**

et

Facture Saison :

| Type de publicité | Prix |
|-------------------|------|
|                   |      |
|                   |      |
|                   |      |
|                   |      |
| <b>Total</b>      |      |

Le règlement est à libeller à l'ordre de l'Ernéeenne Sports Tennis de Table et à donner à son président ou à son représentant.

Date

Signature du représentant de l'Ernéeenne

Signature du partenaire

